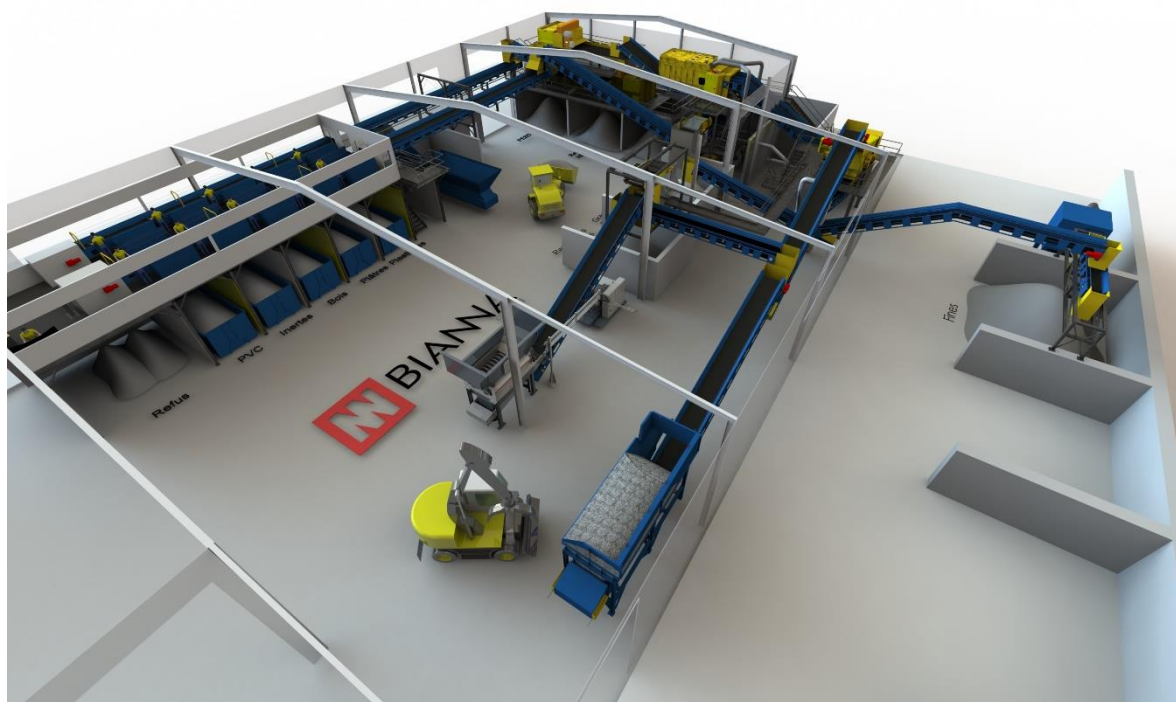




TUBERT ENVIRONNEMENT

Mécanisation des opérations de préparation à la
valorisation de déchets non dangereux
Centre de Tri à Elné (66)

Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE
Capacités Techniques et Financières (PJ47)



*Rapport 21C016
Février 2023
Version 2*

*Nicolas GASNIER
SAS NGEC
Chemin de Picaubeil 66720 BELESTA
ng@ngec.fr 06 75 85 84 56*



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0198-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023



AVANT-PROPOS

La société Patrick TUBERT, mentionnée TUBERT par la suite, exerce depuis 2013 une activité de regroupement et de tri de déchets non dangereux en vue d'améliorer leur valorisation au sein de son centre de tri sur la commune d'Elné au lieu-dit Els Mossellons. Cet établissement est au régime d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par antériorité pour la rubrique 2710 (Déchèterie) et au régime de déclaration pour d'autres rubriques liées à la gestion de déchets. Depuis Juin 2019, TUBERT est également autorisée à y effectuer les opérations de démantèlement de bateaux hors d'usage.

Un flux de 72 000 t de déchets non dangereux transite chaque année au sein de l'établissement. L'amélioration de la valorisation de ces déchets est un enjeu qui fait l'objet d'objectifs fixés à l'échelle nationale. En cohérence avec ces objectifs, TUBERT mécanise ses opérations de tri et de préparation à la valorisation des déchets, ces opérations étant jusqu'à présent principalement manuelles.

Une ligne de broyage/tri et une ligne de fabrication de combustible solide de recyclage seront ainsi installées ; ces deux lignes s'inséreront dans le bâtiment existant ce qui nécessite par conséquent une réorganisation de l'établissement avec une extension de celui-ci sur une parcelle voisine en pleine propriété et en accord avec les dispositions prévues d'urbanisme.

Les quantités de déchets broyés au sein des deux lignes et l'augmentation de capacité de préparation des biodéchets à la valorisation amènent à un dépassement du seuil d'autorisation au titre de la rubrique 2791 des ICPE ce qui conduit TUBERT à devoir déposer un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE (Art. L.512-1 du Code de l'Environnement). Les autres modifications du site (modification du bâtiment, mise à jour des capacités de déchets en transit, extension de l'établissement), qui conduisent à d'autres dépassement de seuils réglementaires (déclaration et enregistrement), sont incluses dans ce dossier.

En application de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement, un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est déposé. Le présent document établit les « Capacités techniques et financières » prévues à l'article D.181-15-2-I-3° du Code de l'Environnement.



RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article D.181-15-2-I-3° du Code de l'Environnement

Lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1, le dossier de demande est complété dans les conditions suivantes :

Une description des capacités techniques et financières " mentionnées à l'article L. 181-27 " dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;



CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

La société Patrick TUBERT créée en 1993 est devenue un acteur majeur dans la gestion départementale de nombreux déchets, en synergie avec les établissements publics, avec les activités suivantes :

- la collecte, le tri, le regroupement de différents matériaux (plastiques, cartons, ferrailles, gravats, bois, tout venant, etc.) via son centre de tri situé lieudit Els Mossellons à Elné, établissement au régime d'enregistrement au titre des ICPE ;
- le traitement et la revalorisation des déchets organiques et déchets de bois via sa plateforme « Compostage & Bio déchets » et « Biomasse & Bois Energie » située à Elné au lieudit « Sacré Cœur », établissement au régime d'autorisation au titre des ICPE ;
- la location de bennes (de différents volumes) pour la récupération de déchets avec un parc de 400 caissons de 10 à 35 m³, 12 camions-remorques polybennes, 4 semis à fond mouvant et 2 semis porte engin ;
- la location ou la réalisation de prestations de broyage et criblage avec un parc matériel de 4 broyeurs lents, 4 broyeurs rapides, 4 cribleurs à trommel, 1 cribleur à étoile, 1 dépierreur, 12 chargeurs, 2 pelles et 1 télescopique ;
- la location ou la réalisation de prestations d'aménagement (terrassément, débroussaillage, nivellement, épandages, etc.) ;
- la destruction de bateaux dans les ports.

Sur le centre de tri, TUBERT est présent depuis Juin 2013 avec un développement et une montée en gamme de l'activité afin de répondre à l'évolution des demandes des professionnels et des collectivités dans la gestion de leurs déchets.

Le présent projet intervient dans la logique de cette montée en compétence et satisfait aux besoins locaux et d'une manière générale aux indications du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie en améliorant les capacités de tri et en intégrant une ligne de production de combustible solide de recyclage.

Le montant des investissements pour ce projet est de 4,5 M€, les principaux postes étant :

- les lignes mécanisées et aménagements du bâtiment de tri pour les accueillir ;
- le tunnel Eco-Mobilier et aménagements des terrains d'extension ;
- les dispositifs d'extinction automatique ;
- les dispositifs d'aspiration des poussières et de brumisation tant pour les poussières que pour les odeurs.



Les indicateurs financiers suivants sont ceux de la SARL Patrick TUBERT Environnement, société exploitante du projet et confirment la capacité financière du porteur de projet.

¶ *Tableau : Indicateurs financiers*

Paramètre	2020	2019	2018
Capitaux propres	2 143 k€	2 103 k€	1 950 k€
Chiffre d'affaires	6 649 k€	5 971 k€	5 007 k€
Excédent Brut d'Exploitation	270 k€	144 k€	153 k€
Résultat Net	256 k€	172 k€	116 k€

Capitaux propres : Regroupent les capitaux de départ, la réserve (bénéfices non redistribués en dividende et le résultat de l'exercice) ; Indicateur de solvabilité de l'entreprise.

Chiffre d'affaires : Montant total des ventes de l'entreprise

Excédent Brut d'Exploitation : Indicateur de rentabilité de l'entreprise (hors investissement et aspects financiers)

Résultat net : Différence entre les produits (ventes généralement) et les charges (dont impôts). Indicateur de performance de l'entreprise

Les moyens techniques et humains seront également adaptés : sur le site actuel, l'activité est aujourd'hui assurée par 16 personnes dont 10 opérateurs intervenant sur les déchets :

- Administratif (hors personnel du siège) : 6 personnes : opératrice de pesée, commerciale, assistante commerciale, gestionnaire de facture, responsable logistique, responsable de site ;
- Technique :
 - o Déconditionneur : 1 opérateur ;
 - o Tri au sol : 8 opérateurs (engins, tri) ;
 - o Broyage : 1 opérateur de pelle ;
- Support maintenance (siège) : 2 personnes : mécanicien et technicien de maintenance.

En plus de la formation et de la réaffectation du personnel existant sur les lignes mécanisées mises en service, le projet va s'accompagner de l'embauche de 6 nouvelles personnes :

- 2 conducteurs de ligne (1 pour chaque ligne) ;
- 3 nouveaux opérateurs de tri pour la cabine de tri ;
- 1 nouvel opérateur de pelle pour le flux éco-mobilier.

L'établissement dispose de la capacité technique et financière pour mener à bien le présent projet.